

**FIDA****FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil d'administration - Soixante-troisième session**

Rome, 22-23 avril 1998

**BESOINS DE FINANCEMENT AU TITRE DU ONZIEME TIRAGE SUR LES  
RESSOURCES SPECIALES POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE (RSS)**

1. Le Conseil d'administration a décidé à sa cinquante-cinquième session, en septembre 1995, que les phases I et II du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (le Programme spécial) prendraient fin le 31 décembre 1995 et que les ressources du Programme seraient intégrées le 1<sup>er</sup> janvier 1996 aux ressources visées par l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA conformément au paragraphe 25 b) du Cadre de base concernant les Ressources spéciales pour l'Afrique subsaharienne (le Cadre de base), première et deuxième phases. Nonobstant les dispositions des paragraphes 23 à 27 dudit Cadre de base, il a été décidé que les billets à ordre remis en règlement des contributions aux RSS feraient l'objet de tirages selon les besoins, distincts de ceux effectués sur les contributions au titre des ressources visées par l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, conformément au paragraphe 16 dudit Cadre de base. Le présent document fait suite à la décision que le Conseil d'administration a prise à sa cinquante-cinquième session et, sur la base d'une estimation des décaissements de prêts et de dons pour 1998 propose un niveau de tirage sur les contributions des membres en 1998.

2. Le paragraphe 16 du Cadre de base traite du tirage sur les contributions. Ce paragraphe est libellé comme suit:

**"Tirage sur les contributions**

16. Le FIDA, sur autorisation du Président du FIDA, effectuera des tirages sur les sommes en espèces, les billets à ordre et les autres effets analogues remis par les contribuants pour effectuer tous les décaissements et assurer de façon ordonnée un solde de roulement raisonnable pour les RSS afin d'honorer tous les engagements des RSS qui auront pu être effectués, de la manière suivante:



- a) lorsqu'un instrument de contribution aux RSS assorti de limitations aura été déposé conformément aux dispositions de l'alinéa 4) c) ii) ci-dessus, les tirages sur les sommes en espèces, les billets à ordre et les autres effets analogues remis au titre dudit instrument seront effectués aussi rapidement que possible;
- b) à l'exception des instruments de contribution aux RSS auxquels seront applicables les dispositions de l'alinéa a) du présent paragraphe, tous les autres montants en espèces, billets à ordre et autres effets analogues versés au compte des RSS en monnaies librement convertibles feront l'objet de tirages sur une base approximativement proportionnelle, de telle sorte que ces tirages effectués au cours d'une période de temps raisonnable seront en pourcentage aussi uniformes que possible."

3. En vertu du pouvoir que lui donnent les dispositions du paragraphe 16 du Cadre de base, le Président a effectué le premier tirage en juin 1987 en se fondant sur le désir des donateurs de faire preuve de toute la diligence possible, de traiter équitablement tous les donateurs et de couvrir les besoins projetés en liquidités de manière à répondre à tous les besoins.

4. Par la suite, d'autres tirages ont eu lieu en juin 1988, en juin 1989, en décembre 1990 et en décembre 1991.

5. Suite à la décision prise à sa quarante-sixième session, le Conseil d'administration a approuvé à sa quarante-huitième session tenue en avril 1993 un sixième tirage d'un montant de 18 millions de USD. À sa cinquantième session, tenue en décembre 1993, il a approuvé un septième tirage d'un montant de 39,4 millions de USD, et, à sa cinquante-quatrième session tenue en avril 1995, un huitième tirage d'un montant de 16,7 millions de USD pour couvrir les décaissements de prêts et de dons de la première phase et d'un montant de 5 millions de USD pour la deuxième phase. À sa cinquante-septième session, le Conseil d'administration a approuvé un neuvième tirage d'un montant de 29,2 millions de USD au titre de la première phase et d'un montant de 13,2 millions de USD pour la deuxième phase. À la soixantième session du Conseil d'administration tenue en avril 1997, un dixième tirage à hauteur de 33,7 millions de USD pour la première phase et de 8,8 millions de USD pour la deuxième phase a été approuvé.

6. Les dix tirages opérés sur les contributions de la première phase, dont ils représentent au total 91%, ont mobilisé 268,8 millions de USD alors que le total des décaissements jusqu'au 31 décembre 1997 se chiffrait à 257,8 millions de USD. Par conséquent, au 1<sup>er</sup> janvier 1998, un solde positif de 11 millions de USD au regard des besoins de la première phase a été reporté.

7. Les besoins projetés pour les décaissements de prêts et dons en 1998 au titre de la première phase (prêts et dons approuvés avant 1993) se montent à 20 millions de USD. Compte tenu de l'excédent de 11 millions de USD reporté au 1<sup>er</sup> janvier 1998, il faudra effectuer un tirage de 9 millions de USD sur les contributions à la première phase.

8. Au 20 février 1998, l'équivalent en dollars des États-Unis des contributions à la première phase s'élevait à 289 millions de USD. Par conséquent, le montant du tirage qui est proposé représenterait environ 3% de ces contributions, ce qui porterait le montant cumulé des tirages opérés à 94%.



9. Le montant cumulé des tirages sur les contributions de la deuxième phase se montait au 31 décembre 1997 à 27 millions de USD. Au total, les décaissements de la deuxième phase se chiffrent à 27,1 millions de USD, de sorte qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1998 il a été reporté un solde négatif de 100 000 USD.

10. Les besoins projetés pour les décaissements de 1998 au titre de la deuxième phase (prêts et dons approuvés à partir de 1993) s'élèvent à 14 millions de USD. Compte tenu du déficit de 100 000 USD reporté au 1<sup>er</sup> janvier 1998, il faudra effectuer un tirage de 14,1 millions de USD sur les contributions à la deuxième phase.

11. Au 20 février 1998, l'équivalent en dollars des États-Unis des contributions à la deuxième phase du Programme spécial se chiffrait à 63 millions de USD. Par conséquent, le montant du tirage qui est proposé représenterait environ 22% de ces contributions, ce qui porterait le montant global des tirages opérés à 63%.

12. Pour l'information des membres du Conseil d'administration une estimation des décaissements futurs et des tirages prévus aux taux de change du 28 février 1998 est donnée dans l'annexe. Ces estimations supposent que les décaissements projetés auront effectivement lieu et qu'il n'y aura pas de report de 1998 à 1999, ni de 1999 à 2000.

### **Recommandation**

13. Lorsqu'il aura achevé l'examen de cette question, le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter la décision suivante:

“Le Conseil d'administration approuve un onzième tirage d'un montant approximatif de 9 millions de USD sur les Ressources spéciales pour l'Afrique subsaharienne (RSS) destiné à couvrir les décaissements de prêts et de dons de la première phase du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification en 1998 et d'un montant approximatif de 14,1 millions de USD destiné à couvrir les décaissements de prêts et de dons de la deuxième phase, et autorise le Président à agir en conséquence.”



## ANNEXE

**ESTIMATION DES TIRAGES FUTURS SUR LES CONTRIBUTIONS <sup>1/</sup>**

	1997	1998	1999
<b>Première phase</b>			
Pourcentage cumulatif des tirages au 31 décembre	91	94	100
Tirages prévus (en pourcentage)		3 <sup>2/</sup>	6
Sur la base (en millions de USD)			
- Des décaissements projetés		20	15
- De la valeur actuelle des contributions		289	289

	1997	1998	1999	2000
<b>Deuxième phase</b>				
Pourcentage cumulatif des tirages au 31 décembre	41	63	84	100
Tirages prévus (en pourcentage)		22	21	16
Sur la base (en millions de USD)				
- Des décaissements projetés		14	13	10
- De la valeur actuelle des contributions		63	63	63

<sup>1/</sup> Les estimations étant fondées sur les taux de change en vigueur le 20 février 1998, toute évolution de ces taux aurait des incidences entre autres sur les décaissements projetés, sur la valeur des contributions à la date des tirages et sur le pourcentage estimatif des tirages. Elles supposent également que les décaissements prévus auront effectivement lieu et qu'aucun montant ne sera reporté de 1998 à 1999 ni de 1999 à 2000.

<sup>2/</sup> Les montants nécessaires pour couvrir les décaissements et donc le pourcentage estimatif des tirages sont réduits du fait du report de 11 millions de USD.